

Avant- Programme

Championnat interrégionale

Jeune, U15 et U17 2026

Vaires-Sur-Marne

LIGUES DE BRETAGNE – CENTRE – GUYANE
NORMANDIE – ÎLE DE FRANCE – PAYS DE LA LOIRE

GÉNÉRALITÉS

2 RÉPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats soumis à des quotas de qualification, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.

Catégories	U17
Total de qualifiés	24
Nord-Est	5
Nord-Ouest	6
Sud-Est	8
Sud-Ouest	5

En cas de quotas non remplis :

- Championnats interrégionaux U17 : les places disponibles sont attribuées dans la limite de 2 places par zone par ordre préférentiel suivant :
 - U17 : SE, NO, SO, NE

3 ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales en France sont faits sur l'[Intranet fédéral](#).

3-1 Équipes homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreaux licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

3-2 Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs participant aux championnats jeune (ligue, interrégional et national) n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreaux n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».
- De rameurs participant au championnat de France U17 n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreaux n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».

3-3 Droits d'engagement

Des droits d'engagement sont facturés aux Ligues qui pourront refacturer aux clubs.

Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.

3-4 Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur [ffaviron.fr](#) trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreaux.

3-5 Règlement des championnats et critères

Voir l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA

Modalités d'application des articles 3 : Licence et 7 : Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

Valeur du point : 1 point = 1,50 €.

Les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être envoyées à championnats@ffaviron.fr au plus tard 48 heures après la clôture des engagements.

Dans le cas d'un équipage inscrit hors délai sur des championnats interrégionaux et ayant obtenu sa qualification, les pénalités s'appliqueront sur l'épreuve nationale concernée.

4 FORAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur l'[Intranet fédéral](#).

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 50 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

5 ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, le président de jury (PDJ) fait remplir par les clubs concernés le formulaire officiel de déclaration d'accident. Ce dernier sera signé par les clubs et le PDJ. Il sera joint au PV de régates et transmis à la FFA.

La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

6 COULEURS DES AVIRONS

Il est rappelé que l'article 18 - 6 du code des régates, qui traite, en autres, de la couleur des palettes : « Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association... », s'appliquera à toutes les épreuves nationales et à leurs épreuves qualificatives sans exception.

Cependant, des dérogations seront accordées, uniquement :

- Aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

Pour faciliter le contrôle lors de la réunion des délégués, la liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

7 NUMÉROS

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Code des régates – Article 28 : Le numéro du couloir attribué devra être clairement identifié sur support rigide opaque en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur de trait de 3 cm de large. La mise en conformité du numéro pourra être demandée avant l'embarquement.

8 TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

9 CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

L'article 7 du règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur de la FFA) concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.

DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagements sont de 12 € par siège rameur inscrit sur le serveur fédéral pour les clubs des Ligues de Bretagne, Centre, Normandie et Pays de la Loire (la Ligue de l'Île de France règle pour les clubs directement à la Zone). Les paiements seront à régler auprès de votre Ligue.

Le parc à bateaux sera gardé à partir du vendredi soir 20 h 00 jusqu'au dimanche matin 07 h 00.

Réunion des délégués et forfaits

- **Changements et forfaits : ils devront obligatoirement être envoyés par mail sur l'adresse zone-nordouest@ffaviron.fr avant le vendredi 12 juin 14 h, heure limite. Les certificats médicaux devront être mis en pièces-jointes.**
- La mise en ligne sur le site de la Zone du programme modifié (aucune modification des séries après la mise en ligne) aura lieu le vendredi 13 juin vers 18 h.
- **Une réunion des délégués en visio, pour les dernières consignes, aura lieu à 18h00 le vendredi 12 juin 2026 (**horaire confirmée lors de la publication de la grille horaire**)**
- Tous changements ou forfaits devront être déposés par écrit sur imprimé FFA.

Pesée des barreaux

- La balance sera mise à disposition le samedi à partir de 8 h 00, travée Pôle LIFA

Horaires prévisionnels

- Heure prévisionnelle du départ de la première course : samedi 13 juin 2026 vers 9 h 00
- Heure prévisionnelle du départ de la dernière course : dimanche 15 juin 2026 vers 18 h 00

Récompenses

- 1 médaille aux 3 premiers

Comité d'équité

- Il sera composé du Président de la Zone Nord-Ouest ou son représentant, Président du Jury ou son représentant, du référent technique ou son représentant, et du coordonnateur de la Zone Nord-Ouest, Jacky Bloquet.
- Une adaptation du programme (plan B) en cas de mauvaises conditions survenant au cours de l'épreuve peut être mis en place (cf site fédéral, texte réglementaire, « Gestion des problèmes liés aux conditions de courses défavorables »).
- En cas d'anticipation des conditions météorologiques, un nouveau système de qualification (plan C) est envisagé.

PRÉSIDENT DE LA ZONE NORD-OUEST

Frédéric ANDOLFI

PRÉSIDENT BRETAGNE

Luc BODENNEC

PRÉSIDENT GUYANE

PRÉSIDENT PAYS DE LA LOIRE

Hubert BRAUD

PRÉSIDENT CENTRE VAL DE LOIRE

Nicolas JOLLY

PRÉSIDENTE NORMANDIE

Bénédicte OUVRY

PRÉSIDENT ILE DE FRANCE

Frédéric ANDOLFI

RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE AUX JEUNE – CRITÉRIUM HANDI-VALIDE JEUNE



SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 JUIN 2026

1 CALENDRIER

- Le mardi qui suit le championnat de ligue date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

2 ÉPREUVES

JEUNE – distance de course : 1 000 m

- | | | |
|---|--------|----------------------|
| 1 | J13F1x | 1 rameuse en couple |
| 2 | J13H1x | 1 rameur en couple |
| 3 | J14F1x | 1 rameuse en couple |
| 4 | J14H1x | 1 rameur en couple |
| 5 | J14F2x | 2 rameuses en couple |
| 6 | J14H2x | 2 rameurs en couple |

Aviron Partagé– distance de course : 1 000 m –

- | | | |
|---|-----------|---|
| 7 | U15M2x AP | 2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide
dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open) |
|---|-----------|---|

D'autres épreuves peuvent être programmées par les responsables de zone.

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats

3 RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux Jeune, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 ».

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

36 équipages maximum qualifiés par épreuves.

Engagements aux championnats interrégionaux jeune

Les engagements aux championnats interrégionaux jeune sont faits **automatiquement** à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

4 RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages de l'épreuve U15 handi-valide

-Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Les U15 handi-valide doivent effectuer deux parcours, même en cas de finale directe.

5 PROGRAMME

Les programmes des championnats interrégionaux jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

6 CONTACT

- Zone Nord-Ouest : Coordonnateur : Jacky BLOQUET Référent technique : à déterminer

AVIRON PARTAGE U17 – CRITERIUM U15

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 JUIN 2026

1 CALENDRIER

- Lundi 19 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#)
- Mardi 03 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#)

2 ÉPREUVES

U17 – distance de course : 1 500 m		HANDI-VALIDE U17 – distance de course : 1 500 m – Critérium	
1 U17H2x	2 rameurs en couple	14 U17H2x HV PR Open ^Δ	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)
2 U17H1x	1 rameur en couple		
3 U17H4x	4 rameurs en couple		
4 U17H4+	4 rameurs en pointe avec barreur		
5 U17H2-	2 rameurs en pointe sans barreur		
6 U17H8+	8 rameurs en pointe avec barreur		
7 U17F2x	2 rameuses en couple		
8 U17F1x	1 rameuse en couple		
9 U17F4x	4 rameuses en couple		
10 U17F4+	4 rameuses en pointe avec barreur		
11 U17F2-	2 rameuses en pointe sans barreur		
12 U17F8+	8 rameuses en pointe avec barreur		
13 U17M4x	2 rameuses et 2 rameurs en couple		
		U15 – distance de course : 1 000 m	
		15 U15H4x+	4 rameurs en couple avec barreur
		16 U15H8x+	8 rameurs en couple avec barreur
		17 U15F4x+	4 rameuses en couple avec barreur
		18 U15F8x+	8 rameuses en couple avec barreur
		19 U15M2x	1 rameuse et 1 rameur en couple
		20 U15M4x+	2 rameuses et 2 rameurs en couple avec barreur
		HANDI-VALIDE U15 – distance de course : 1 000 m – Critérium	
		21 U15H2x HV PR Open ^Δ	2 rameuses ou rameurs en couple handi-valide dont 1 PR1, PR2 ou PR3 et 1 valide (Open)

^Δ Épreuves Critérium, hors Championnats

3 RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameurs

Pour pouvoir participer aux championnats interrégionaux J14 et U17, les rameurs doivent être titulaires du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Niveau 3 » et les barreaux du « Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur ».

Participation

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club.

Pour les rameurs étrangers, se reporter à l'article 5 du Règlement de championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur).

À partir de deux engagés, un parcours doit être obligatoirement réalisé pour qualifier les équipages.

En cas de 24 engagés ou moins, au total dans les 4 zones, tous les équipages sont qualifiés, avec l'obligation de concourir selon la règle ci-dessus afin d'établir une hiérarchie. À partir de 25 engagés sur tout le territoire, les quotas sont appliqués.

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par chaque club.

Engagements au championnat de France U17 et au championnat national jeune

Les engagements sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux qualificatifs en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

À l'issue des championnats interrégionaux :

- En cas de refus de la qualification, les clubs doivent prévenir les responsables de zone **avant le mardi 18 juin 16h00**.
- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement participé aux championnats interrégionaux.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

4 RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Brevets de rameurs

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Équipages des épreuves U17 handi-valide

Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide.

• La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des résultats de la régates des Masses.

De 1 à 6 participants	1 série « qualificative » 1 finale A	L'ordre d'arrivée permet d'attribuer les couloirs pour la finale A
De 7 à 8 participants	2 séries « qualificatives » 1 repêchage 1 finale B 1 finale A	Le premier de chaque série se retrouve directement en finale A Les 4 premiers en finale A Les autres en finale B Si 8 participants
De 9 à 12 participants	2 séries « qualificatives » 2 demi-finales 1 finale B 1 finale A	Le premier de chaque série sert de tête de série pour les deux demi-finales, les autres sont classés au temps et sont répartis dans les deux demi-finales Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B
De 13 à « x » participants	3 à « x » séries qualificatives Finales de classement (U15 et U17 uniquement) 2 demi-finales 1 finale B 1 finale A	Le premier de chaque série est qualifié en demi-finale, les autres sont classés au temps, répartition des « x » places restantes en demi-finales en fonction du classement au temps Finales C, D et E en fonction du nombre d'engagés Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B

RÈGLEMENTATION

Séries qualificatives

- Pour tous les engagés.
- Départ toutes les 4 minutes pour les U17 et 5 minutes pour les U15.
- Dès les séries et pour toutes les courses, nous utiliserons les numéros de couloir de 1 à 6 (à chaque club de prévoir ses numéros).
- Les séries qualificatives seront établies de manière à les rendre les plus équitables possibles sur les conseils des techniciens des ligues concernées.
- **Il ne sera pas tenu compte de la rotation des bateaux.**
- **Pour les J13 et J14 et critérium U15, qualification au temps pour les finales à l'issue des séries qualificatives**

Demi-finales et finales

- Départ tenu toutes les 4 minutes pour les U17 et 5 minutes pour les U15.
- **Pour les épreuves Jeune et critérium U15, Finales A à E, pas de demi-finale**

